

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 31 mars 2014

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas ROECKEL

Conseillers présents et représentés : **11**

**SEANCE du 4 avril 2014**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Christian HUBER

Procuration : Christian HUBER pour Ludovic STIEBER

**Délibération n° 2014/31**

**Objet : Désignation d'un délégué communal au sein de la Commission Locale eau potable et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-21 ;

Vu les statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11, 14 et 26 ainsi que son annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à un délégué par commune et par tranche de 3000 habitants et par compétence ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/21 en date du 28 mars 2014 ;

Considérant la délibération du conseil municipal susmentionnée a renouvelé les représentants de la commune auprès du SDEA au nombre de deux et qu'un seul délégué communal doit être désigné par vote à bulletin secret ; qu'il y a lieu d'annuler et remplacer cette délibération ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et à l'unanimité des présents et des représentés ;

ANNULE la délibération n° 2014/21 du 28 mars 2014 relative à la désignation du délégué communal au sein de la Commission Locale eau potable et des Assemblée Territoriale et Générale du SDEA ;

REMPLECE ladite délibération par la suivante :

Il est procédé au vote.

Résultat du scrutin :

<b>INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	En chiffres	En toutes lettres
MOLINA Thomas (suppléant)	11	Onze
STUTZMANN Pascal (titulaire)	11	Onze

En application de l'article 11 des statuts modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, les membres du conseil municipal représentant la commune pour l'eau potable au sein du SDEA sont :

- Titulaire : Pascal STUTZMANN
- Suppléant : Thomas MOLINA

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 4 avril 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 7 avril 2014.

Le Maire  
Alain NORTH